

SEANCE DU 26 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt six aout, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de SAUTERNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DESCAMPS, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 08 aout 2014

Présents : MM. MAROT Yann – MAYEUR Francis – de VAUCELLES Gabriel – Mme RODIER Martine – MM GUIGNARD Philippe – DELAS Alexandre – Mme GRANIE Alison – M SANCHEZ Henri – Mme LONGO Christine – M DESPUJOLS Guy

Absents : Mmes TRACOU Nathalie – MARTINEZ Véronique – DUPRAT Sylvie – SCHROBILTGEN VOLLE Florence

✚ Décision 38_2014_08 : Travaux salle St Louis

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux de la salle St Louis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la réhabilitation de la salle St Louis en salle des associations
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour procéder aux appels à concurrence pour les travaux et la maîtrise d'oeuvre
- Autorise monsieur le maire à passer les marchés
- Autorise monsieur le maire à passer et à régler toute convention, commande ou acte nécessaire à la réalisation de ce programme.
- Charge monsieur le maire d'approuver les dossiers d'études ainsi que toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à ce programme

✚ Décision 39_2014_08 : Modification du tableau des effectifs – mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée a pour conséquence l'ouverture de l'école le mercredi matin et la mise en place de temps péri-éducatifs en complément des temps d'enseignement scolaires.

Cette nouvelle organisation a également eu pour effet de modifier le temps de travail des agents intervenant auprès des enfants

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune en transformant, à compter du 1er septembre 2014, les postes concernés de la manière suivante :

<u>Postes concernés</u>	<u>Temps de travail initial</u>	<u>Temps de travail proposé</u>
Adjoint technique 2ème classe	26 / 35 ^{ème}	33 / 35 ^{ème}
Adjoint technique 2ème classe	15 / 35 ^{ème}	27 / 35 ^{ème}
ATSEM 1ère classe	27 / 35 ^{ème}	31 / 35 ^{ème}
ATSEM 1ère classe	27 / 35 ^{ème}	31 / 35 ^{ème}

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune en transformant, à compter du 1^{er} septembre 2014, les postes figurant dans le tableau ci-dessus.

✚ Décision 40_2014_08 : Règlement de la salle des fêtes – Complément destiné aux associations

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes, auparavant utilisable 4 fois par an gratuitement par société par délibération du 06 décembre 1995, est aujourd'hui mise gracieusement à disposition des associations communales, autant de fois qu'elles le souhaitent. Ce libre usage a conduit à une trop forte utilisation du lieu dont on commence à mesurer les conséquences en termes de dégradation et de vieillissement prématurés de notre salle.

Monsieur le Maire souhaite, afin de préserver l'intégrité et la qualité des lieux, que soit à nouveau réglementée l'utilisation de la salle des fêtes. Il propose la mise à disposition gracieuse (sauf paiement de 30€ par utilisation pour chauffage pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars) pour 5 manifestations (lotos) par an et par association. Au-delà, le coût de la location classique devra être acquitté, il en profite pour rappeler les tarifs votés :

Période	Commune	Hors commune	Exposition Séminaire	Caution	
				Matériel	Ménage
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	180 €	360 €	360 €	300 €	150 €
Du 1 ^e octobre au 31 mars	230 €	460 €	460 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la nouvelle réglementation de la salle des fêtes proposées à compter du 1^{er} septembre 2014
- décide de ne pas modifier les tarifs pratiqués

✚ Décision 41_2014_08 : Location du logement situé au n°11 rue principale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit à nouveau loué le logement situé au 11 bis rue principale au dessus de l'office du tourisme.

Monsieur le Maire propose que le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 310 € ainsi que la somme de 30 € pour provision sur charges, il demande également qu'un dépôt de garantie égal à un mois du loyer mensuel soit versé à la signature du bail.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir décidé à l'unanimité,

- Accepte le montant du loyer proposé
- Autorise monsieur le Maire à rechercher un locataire pour ce logement
- Autorise monsieur le Maire, messieurs DE VAUCELLES, DELAS et MAYEUR à signer les actes nécessaires à la concrétisation de ce bail.

✚ Questions diverses

Monsieur Descamps signale que le point tri initialement installé à côté du lagunage sur la rote du Piquant est désormais à côté de la salle des fêtes. A ce jour, aucun dépôt sauvage n'a été constaté.

Madame Longo demande des renseignements sur le chemin de « Ménéane ». Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit d'un chemin forestier et que son entretien est à la charge de la DFCI dont monsieur Guy DUCOS est Président.

Monsieur Descamps fait lecture de la carte de remerciements adressée par Edouard Descamps aux membres du conseil municipal et au personnel communal suite à son mariage.

Un point est fait sur les travaux en cours. La nouvelle chaufferie de la maternelle a été mise en place cet été. Les travaux de la route de Labouray tranche 2 débiteront fin octobre ou début novembre.

Lecture faite et après approbation du présent compte-rendu, ont signé au registre les conseillers présents.